

4e forum des Fonds souverains des Etats membres de la Banque islamique de développement (Bid)

Intensifier les investissements entre pays membres

Willy NDONG

Libreville/Gabon

LE Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, a ouvert le 9 mai dernier à Libreville, le 4e forum des Fonds souverains des Etats membres de la Banque islamique de développement (Bid). Le chef du gouvernement a présenté les enjeux de cette rencontre en ces termes : « Ce 4e forum ne porte pas sur l'aide, mais sur la promotion et la consolidation des relations économiques entre pays membres de la Banque islamique de développement (BID), doté des fonds souverains. De plus, dans un contexte de crise, il est toujours important d'avoir des opportunités qui permettent de renforcer les capacités de mise en œuvre

de nos politiques publiques. » Ce conclave, co-organisé par la BID et le Fonds gabonais d'investissement stratégiques (FGIS), sur le thème, "la recherche des voies et moyens pour stimuler et créer une prospérité partagée", a permis aux investisseurs d'évaluer les différentes opportunités qu'offre le Gabon en termes d'investissements. Le président du Groupe de la Bid, Bandar M. H. Hajjar a tenu à cet effet à préciser : « cette conférence a pour but de rassembler les fonds souverains et les fonds de pension issus des pays membres de la Bid, pour travailler ensemble, en collaboration avec la Bid, au développement et à l'accroissement des co investissements. Notre objectif est d'être plus proches de nos pays membres, afin que nous puissions répondre



Photo : D.R

Photo de famille à l'issue du 4e forum des Fonds souverains des Etats membres de la Bid.

à leurs besoins. Le 4e forum d'investissement des pays membres de la Bid est une excellente occasion pour nos parties prenantes de discuter de nouvelles façons d'intensifier l'investissement. »

Serge-Thierry Mickoto, l'administrateur-directeur général du FGIS, pour sa part, a indiqué : « en accueillant cet événement, la République gabonaise affirme sa volonté de renforcer les partenariats

avec les investisseurs institutionnels des pays membres de la Bid. » Ainsi, la rencontre de Libreville aura permis au FGIS d'explorer de nouvelles pistes allant dans le sens du

développement de filières capables de générer des revenus pouvant se substituer à ceux tirés de la production pétrolière. A noter qu'au cours de cette rencontre, outre celle du Fonds gabonais d'investissements stratégiques, on notait également la participation des Fonds de pension publique et d'investissement public de l'Arabie saoudite, de la Bahrain Holding Company Mumtalakat, du Fonds d'investissement d'Oman et du Fonds national du pétrole de la République d'Azerbaïdjan.

Coopération Gabon-AFD/Programme d'appui budgétaire

En attente du décaissement de la deuxième tranche

Guy-Romuald MABICKA

Libreville/Gabon

LE gouvernement et l'Agence française de développement (AFD) ont passé en revue les conditions de décaissement des prochaines tranches de l'appui budgétaire conclu en 2017. C'était mercredi dernier, autour du ministre d'Etat au Budget et aux Comptes publics, Jean-Fidèle Otandault, et de la directrice de l'organe français dans notre pays, Lætitia Dufay. En effet, l'an dernier, la France et l'AFD ont scellé un prêt de soutien budgétaire de 225 millions d'euros (environ 147,6 milliards de FCFA) avec le Gabon. Un appui qui doit être décaissé en trois tranches. La première de 75 millions (49,2 milliards de FCFA) est effective depuis l'an dernier. Au cours de la séance de travail de mercredi, il était donc question de regarder, ensemble, les conditions du règlement de la deuxième tranche, identique à la première, au titre de l'année 2018. Cette deuxième, toujours attendue, devait être versée en deux phases, c'est-à-dire un par semestre de l'année, a-t-on appris. Le versement de la dernière tranche doit intervenir en 2019. Le projet est en phase avec le programme conclu entre le Gabon et le Fonds monétaire international (FMI). Lequel voit l'institution de Bretton Woods assister notre pays dans la mise à niveau de ses finances publiques, selon Mme Dufay. Préoccupée par la situation économique du Gabon, la France avait décidé d'ap-

porter un soutien budgétaire à notre pays. Et c'est dans ce cadre que l'AFD et le Gabon ont signé, le 1er décembre 2017 à Libreville, une convention de financement pour la mise en place d'un prêt de soutien budgétaire triennal. En fait, l'ancienne puissance coloniale, au même titre que d'autres bailleurs comme la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAD), contribue à cet appui budgétaire pour permettre au gouvernement gabonais d'assainir ses finances publiques. Le prêt consenti est destiné à l'apurement des arriérés intérieurs et extérieurs, afin d'atténuer leur impact sur la performance de notre économie. La convention vise, en outre, à lever une partie des contraintes structurelles pesant sur la gestion des ressources de l'Etat, en appuyant la mise en œuvre des réformes définies dans le mémorandum de politiques économiques et financières annexé à l'accord conclu avec le FMI. Au demeurant, le décaissement ne pourra intervenir que si les conditions sont réunies, a ajouté Mme Dufay. La direction de l'AFD au Gabon a, notamment, fait allusion aux conditions prévues dans le programme du FMI, notamment la remise à niveau de l'économie gabonaise et des finances publiques. « L'avancée du Plan de relance économique fait partie des éléments que nous regardons, particulièrement les mesures mises en œuvre, leurs résultats, leurs impacts », a-t-elle dit.

REPUBLIQUE GABONAISE

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA JEUNESSE, CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE L'EMPLOYABILITE (PRODECE)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL INDIVIDUEL POUR LA CONCEPTION DES REFERENTIELS D'APPRENTISSAGE DUAL

No de Prêt : 8582 GA

No de référence : AMI/CS/06-2018/UCP-PRODECE du 11/05/2018

1. La République Gabonaise a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le coût du **Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (PRODECE)** et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer les paiements autorisés au titre des contrats de consultants. La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande de l'ETAT Gabonais après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de financement. Ledit accord de financement interdit tout retrait du compte de prêt destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l'ETAT Gabonais ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du prêt.
2. Le Gouvernement Gabonais à travers l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (UCP-PRODECE) sollicite les services d'un **Consultant international individuel pour la conception des référentiels d'apprentissage dual.**
3. **Missions :** Le Consultant sera chargé de :
 - Proposer, en collaboration avec l'ANFPP, la composition des groupes de travail pour les 10 métiers retenus comprenant des professionnels. Ces groupes seront responsables sous la supervision technique du consultant de l'exécution des différentes phases et des résultats ;
 - Apporter des appuis méthodologiques aux groupes de travail constitués, tout en garantissant l'assurance qualité. Ces appuis méthodologiques devront permettre de :
 - a. Analyser les situations de travail ;
 - b. Décrire les activités et tâches des métiers identifiés ;
 - c. Définir le répertoire des compétences clés et savoirs associés ;
 - d. Définir le contenu de formation pour chaque métier ;
 - e. Définir le mode d'évaluation et critères d'évaluation cible ;
 - f. Concevoir les fiches de cours ;
 - g. Concevoir et réaliser les guides pédagogiques (enseignants/formateurs, apprentis) : manuels de travaux pratiques, manuels de technologie professionnelle, guide d'apprentissage de TP pour formateurs, guides d'apprentissage de technologie professionnelle pour formateurs ;
 - h. Identifier en collaboration avec l'ANFPP, les différents acteurs pédagogiques et étapes dans la mise en œuvre de la formation (planification de la formation) ;
 - i. Définir la démarche pédagogique à suivre pour transmettre le savoir dans chaque filière ;
 - j. Définir les outils didactiques nécessaires à la formation dans chaque métier ;
 - k. Faire valider les référentiels élaborés avec les groupes techniques ;
 - l. Initier les formateurs aux programmes élaborés.
- Le consultant disposera, avant l'entame de la mission, de la liste des métiers prioritaires faisant l'objet des dix (10) référentiels à adapter ou réviser et d'une liste des référentiels existants. A l'issue de sa mission, le Consultant fournira un rapport d'étude, comprenant, notamment les éléments ci-après :
 - Un référentiel métier pour chacun des dix métiers ;
 - Un référentiel de formation et de certification pour chaque métier ;
 - Un guide méthodologique pour chaque référentiel ;
 - Un guide d'apprentissage (pour apprentis et pour formateurs) pour chaque métier ;
 - Deux manuels (travaux pratiques et technologie professionnelle) pour formateurs.
4. **Qualifications :** Le Consultant devra justifier :
 - D'un diplôme de niveau BAC + 5 en Ingénierie de la formation ou tout autre diplôme connexe ;
 - D'une expertise avérée d'au moins 10 ans dans le domaine de la conception et la mise en œuvre des référentiels de formation appliquant l'approche par compétence ;
 - Avoir réalisé au moins 2 missions similaires dans les structures en charge de la formation professionnelle et l'enseignement technique.
5. **Durée du contrat :** La durée des prestations est de 90 jours calendaires fractionnée en fonction de la méthodologie et du calendrier convenus. Le Consultant proposera, dans sa méthodologie d'intervention, un chronogramme détaillé et réaliste d'intervention qui prendra en compte les différentes phases retenues par la méthodologie approuvée.
6. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » Version de Janvier 2011 révisées en 2014 s'appliquent, et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives (disponibles sur le site web de la Banque Mondiale <http://www.worldbank.org>).
7. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection de Consultant Individuel (CI) telle que décrite dans les Directives de Consultants.
8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence (TDR) à l'adresse ci-dessous : Unité de Coordination (UCP), B.P. : 1269 Libreville - Gabon ; ou par téléphone au n° + 241/04 49 62 94/01 44 28 78 et aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) ; et par courrier électronique à : ucp.prodecegabon@gmail.com.
9. Les consultants éligibles sont invitées à manifester leur intérêt, en faisant acte de candidature et en fournissant les informations indiquant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour exécuter les prestations décrites. Ces informations doivent être fournies au moyen du dossier suivant :
 - Une lettre de candidature adressée au Coordinateur de l'UCP-PRODECE ;
 - Un Curriculum vitae ;
 - Une description détaillée des références récentes et pertinentes en missions similaires.
10. Les plis porteront la mention suivante « **MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL INDIVIDUEL POUR LA CONCEPTION DES REFERENTIELS D'APPRENTISSAGE DUAL** ».
11. Les manifestations d'intérêt écrites en français en trois (03) exemplaires (un original et deux copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne et par courrier, ou par envoi électronique suivi d'accusé de réception, au plus tard le **25 mai 2018** à 13 heures 00 (heure locale).
12. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

l'Unité de Coordination (UCP) du PRODECE
B.P. : 1269 Libreville - Gabon
quartier Haut des Gué Gué (à côté du RAPAC, ancien siège Azur)
Tél. n° 241/04 49 62 94/01 44 28 78
email : ucp.prodecegabon@gmail.com